## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET AMENAGEMENT URBAIN DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE DJELFA Code fiscal: 0.002 1701.50020 69 DEP

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE N 166 /2025

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le directeur des équipements publics de la wilaya de DJELFA , informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigences des capacités minimales  $N^{\circ}104/2025$  pour la réalisation d'une polyclinique à AMOURA Wilaya de Djelfa - Qu'a L'issue de l'évaluation des offres , les marchés ont été attribué provisoirement :

|   | Entreprises<br>Retenues                      | Offre de<br>soumission<br>En TTC | Offre corrigé<br>En TTC | Délai   | Critère<br>de<br>choix |
|---|--|----------------------------------|-------------------------|---------|------------------------|
| Lot 01 : bloc polyclinique  | Groupement<br>khamguani<br>abdelhafid<br>NIF | 231.828.093.32                   | 204.884.013.12          | 10 mois | - offre<br>unique-     |
| Lot 02 : logements<br>d'astreinte et<br>groupe<br>électrogène(<br>ginie civil+<br>équipements). | INFRUCTUEUX - insuffisance d'AP              |                                  |                         |         |                        |

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par la partie contractante dispose d'un délai de 10 JOURS à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, pour introduire un recours auprès de la commission des marchés de wilaya ,les autres soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard 03 jours à compter de la première parution du pressent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP.

le Directeur des équipements publics